

L'équipe de SEANCE PUBLIQUE souhaite s'assurer de l'intégration de ses stagiaires. Nous veillons donc à respecter un ensemble d'engagements ci-après énoncés.

Avant l'arrivée du stagiaire:

Tous nos stagiaires sont en cursus universitaire.

SEANCE PUBLIQUE remet au stagiaire les engagements de sa démarche qualité. SEANCE PUBLIQUE s'est, en effet, engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) autour des principaux indicateurs suivants: respect des intérêts du client et de l'intérêt général, lutte anti-corruption, protection de l'environnement et valorisation du capital humain.

Le témoin LUCIE a été attribué le 13 juin 2008 par l'association Qualité France Association (QFA) SEANCE PUBLIQUE établit avec le stagiaire les objectifs à atteindre durant son stage et ses attentes. Ces objectifs sont fixés en fonction des programmes du Master de l'étudiant. SEANCE PUBLIQUE remet au stagiaire avant son arrivée dans la société le règlement intérieur de SEANCE PUBLIQUE.

Durant le stage:

1. SEANCE PUBLIQUE s'engage à informer le stagiaire de son affectation de poste et des missions qui lui seront confiées. Ces missions peuvent évoluer en fonction de l'actualité politique/parlementaire et des besoins des clients de SEANCE PUBLIQUE.
2. SEANCE PUBLIQUE s'engage à respecter les horaires du stagiaire et à respecter ses temps de présence obligatoire à l'université/à l'école.
3. SEANCE PUBLIQUE s'engage au cours de la première semaine de stage à organiser une période d'accueil dans l'entreprise. Cette période est l'occasion pour le stagiaire de comprendre la culture d'entreprise et d'interroger tous les pôles et tous les consultants sur leurs missions et leurs clients, de prendre en main les outils et les procédures.
4. SEANCE PUBLIQUE s'engage à apporter une formation aux stagiaires, à leur permettre d'acquérir un certain degré d'autonomie.
 - SEANCE PUBLIQUE doit juger de la capacité du stagiaire à prendre ou non de l'autonomie dans sa mission quotidienne.
 - Au cours d'un stage de plus de 4 mois dans l'entreprise, le stagiaire peut être amené à avoir des liens directs avec un ou plusieurs clients.
 - Dans le cadre d'un parcours de formation, un stagiaire ne peut avoir une autonomie totale. Par un échange permanent avec le responsable du stage et les autres collaborateurs; le stagiaire (sur une période de plus de 4 mois) est destiné à devenir à l'issue de son stage un collaborateur autonome.
 - Le responsable du stage s'engage à accompagner le stagiaire dans cette progression vers la vie professionnelle.
 - Le stagiaire bénéficie au même titre que les salariés des formations internes de l'entreprise.

5. SEANCE PUBLIQUE s'engage à charger les stagiaires de missions diverses et variées. A ce titre, ses missions sont proches de celles des chargés de mission.

6. SEANCE PUBLIQUE s'engage à être l'écoute des stagiaires

- Le responsable de stage est à la disposition du stagiaire pour répondre à ses questions et lui proposer des solutions aux problèmes qu'il rencontre.
- A l'issue d'un mois de stage, un entretien entre le stagiaire et le responsable de stage est mis en place pour évaluer son travail, ses attentes sur le stage et identifier les problèmes
- A mi-parcours du stage, une réunion avec 2 consultants d'autres pôles sera organisée dans le but d'un perfectionnement de l'approche Conseil.

7. Le stagiaire s'engage à respecter la démarche RSE de SEANCE PUBLIQUE et la charte d'engagements LUCIE

8. Le stagiaire s'engage à respecter les procédures de SEANCE PUBLIQUE (le classeur de procédure est présenté au début de stage).

9. Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de SEANCE PUBLIQUE

10. Le stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des missions qui lui sont confiées par ses clients.